



PROVINCE DE QUÉBEC
MRC VAUDREUIL-SOULANGES
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-MARTHE

AVIS PUBLIC

Demande de dérogation mineure aux dispositions du règlement de zonage numéro 142

AVIS PUBLIC est donné par la soussignée Claudia Baril, directrice générale associée de la municipalité de Sainte-Marthe :

QUE lors de la séance ordinaire qui se tiendra le mardi 14 février 2023, à 20 h 00 au 776, rue des Loisirs, Sainte-Marthe, le conseil municipal statuera sur la demande de dérogation mineure suivante :

694, rue Principale, Lot 2 397 474

Nature et effet de la demande :

Demande de dérogation mineure afin de régulariser l'implantation d'une remise qui, suite au lotissement du terrain, aura une marge latérale minimale de 56 centimètres et arrière de 59 centimètres alors que l'article 901, tableau 8 du règlement de zonage numéro 142 exige un minimum de 75 centimètres. Le lotissement a pour but de régulariser les limites de propriété du 708, rue Principale.

Toute personne intéressée pourra se faire entendre par le conseil municipal relativement à cette demande lors de ladite séance du conseil.

DONNÉ à Sainte-Marthe, ce trentième jour du mois de janvier 2023.

Claudia Baril
Directrice Générale associée